

Procédure de licenciment

Par Pilou32, le 28/03/2012 à 19:08

Bonjour, 3 fois de suite en 3 mois je refuse une baisse de salaire a mon employeur, et se dernier me répond qu' il va lancer une procédure de licenciment. Quels conseils vous pouvez me donner pour faire face a mon gros problème. Merci pour vos réponses. Cordialement

Par P.M., le 28/03/2012 à 19:32

Bonjour,

L'employeur ne peut pas lancer une procédure de licenciement sous le prétexte que vous refusiez une baisse de salaire, du moins s'il n'a pas invoqué par lettre recommandée une raison économique en vous laissant un mois de réflexion, sinon, il serait abusif...

Par Pilou32, le 18/04/2012 à 11:16

Bonjour et merci pour vos informations.

Bon, pour faire suite a mon probléme, j'ai reçu hier ma lettre de licenciement pour Insuffisance professionnelle.

On me reproche, des malfaçons et dysfonctionnements de mes équipes sous ma responsabilité en 2010.

A ce jour je souhaite me défendre devant les prudhommes pour licenciement abusif car je rappel que si j'étais d'accord pour une diminution de salaire j'aurais toujours mon travail.

qu'en pensez-vous?

Merci de prendre de votre temps pour me répondre.

Cordialement

F.P

Par **P.M.**, le **18/04/2012** à **11:32**

Bonjour,

Déjà pour une insuffisance professionnelle qui a priori n'est pas un fait fautif, l'employeur devra prouver que vous avez disposé de tous les moyens nécessaires et reçu la formation adéquate...

Vous ne précisez pas si vous avez été assisté lors de l'entretien préalable... Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...